

# SOMMET SYNDICAL POLICIER DES TROIS ASSOCIATIONS

Les trois grandes associations syndicales policières du Québec ont uni leurs forces pour discuter des enjeux de la profession, dont la formation et la sécurité au travail.

- François Bonnardel réaffirme son appui à la communauté policière  
- **page 2**
- État préoccupant de la flotte automobile de la Sûreté du Québec  
- **page 3**
- Uniformiser la formation : une priorité pour les associations syndicales  
- **page 4**
- Trithérapies inutiles : une législation s'impose  
- **page 5**
- Santé et sécurité du travail : des agents de prévention au cœur du changement  
- **page 6**



**29 MAI 2025**  
**MONT SAINTE-ANNE**



## Les trois grandes associations policières du Québec unies pour faire face aux défis

Dans un contexte où les enjeux entourant la profession policière ne cessent de se complexifier, les trois principales associations syndicales policières du Québec ont choisi de faire front commun. L'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ), la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM) et la Fédération des policiers et policières

municipaux du Québec (FPMQ) ont joint leurs forces à l'occasion du Sommet syndical policier, un événement d'envergure qui s'est tenu à Beaupré le 29 mai dernier.

Ce rendez-vous a rassemblé plus de 400 représentants syndicaux et a constitué un moment de réflexion face aux nombreux défis auxquels fait face la profession. Accessible en ligne, l'événement a également permis aux quelque 15 000 policiers et policières de la province de suivre les discussions en direct.

Tout au long de la journée, les participants ont abordé des enjeux fondamentaux, dont la formation policière, la santé et la sécurité au travail ainsi que les prélèvements obligatoires d'échantillons corporels. Ces thématiques, au cœur des préoccupations du milieu, ont reflété la réalité vécue sur le terrain.

Le Sommet a également accueilli le ministre de la Sécurité publique du Québec, François Bonnardel, qui s'est adressé aux délégués syndicaux.



# François Bonnardel réaffirme son appui à la communauté policière

Devant un auditoire attentif, le ministre de la Sécurité publique, François Bonnardel, a pris la parole pour dénoncer un climat qu'il juge devenu intolérable pour les agents de la paix. Il a insisté sur le fait que les membres des forces de l'ordre méritent respect, appui et protection, dans un contexte où leur travail devient de plus en plus ardu.

Le ministre n'a pas mâché ses mots en décrivant la situation actuelle : « Je suis écœuré de voir nos rues devenir un terrain de jeu pour les groupes radicaux, écœuré de voir les vitrines fracassées, les policiers insultés pendant que les manifestants s'en sortent trop souvent sans conséquences. »

François Bonnardel a affirmé que le gouvernement ne restera pas les bras croisés et qu'il entend donner aux policiers les outils nécessaires pour intervenir efficacement.

« On regarde toutes les possibilités à notre disposition pour vous donner les moyens d'agir », a-t-il ajouté.

Critique envers le système judiciaire, il a aussi dénoncé un Code criminel « qui protège trop souvent les criminels et pas assez les victimes ». Il a déploré la fréquence des « peines bonbon » et des récidivistes relâchés, promettant de faire pression pour un système plus rigoureux.

Le décès de l'agente Maureen Breau, tuée dans l'exercice de ses fonctions, a également été au cœur du discours. Le ministre a évoqué un rapport récent de la CNESST sur cet événement tragique et a lancé un message direct à la Sûreté du Québec : « Je m'attends à beaucoup plus de la part de l'État-major de la SQ. Ils doivent y répondre et faire les ajustements nécessaires pour votre sécurité. C'est non négociable pour moi. Je vais m'en assurer personnellement. »





## État préoccupant de la flotte automobile de la Sûreté du Québec

L'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ) tire une nouvelle fois la sonnette d'alarme quant à l'état de la flotte automobile de la Sûreté du Québec. Après des années à exprimer ses inquiétudes sur la sécurité des véhicules de patrouille, l'organisation syndicale a posé un geste concret : le 24 février dernier, le vice-président en santé et sécurité du travail et formation, Stéphane Robin, a coordonné une opération provinciale d'envergure pour inspecter les véhicules en fonction depuis plus de sept ans, soit ceux visés par l'Annexe L du contrat de travail.

Des équipes se sont mobilisées aux quatre coins de la province, réparties dans 13 unités, afin de faire inspecter 36 véhicules par des garagistes indépendants, en dehors du réseau habituellement utilisé par la SQ. Le résultat : 32 véhicules ont été immobilisés.

L'exercice a permis de constater que certaines pièces représentaient des risques réels pour la sécurité des agents. Face au succès de cette première initiative, l'APPQ a réalisé en mai une deuxième opération d'inspection, pour les véhicules banalisés cette fois.

À l'occasion du Sommet, M. Robin a rappelé l'importance de signaler toute anomalie qui est remarquée sur un véhicule. M. Robin a insisté sur le fait qu'il est essentiel de rapporter sans attendre tout ce qui est anormal sur un véhicule pour qu'une inspection soit effectuée et que les réparations nécessaires soient faites.

Le défi est double : faire prendre conscience à l'employeur que, dans l'état actuel des choses, certains véhicules représentent un risque pour ceux qui les utilisent et mobiliser les membres pour qu'ils participent activement à l'inspection régulière de leur outil de travail.

# Uniformiser la formation : une priorité pour les associations syndicales

Au Québec, la formation policière demeure inégale d'une région à l'autre et d'un corps de police à un autre. Une situation jugée inacceptable et dénoncée par les trois grandes associations syndicales policières. « On trouve ça vraiment anormal qu'il y ait 15 000 policiers au Québec et que, d'un endroit à l'autre, la formation soit vraiment inégale. Tous les policiers au Québec doivent avoir un minimum de formation annuellement », a lancé Martin Fisette, vice-président exécutif à la FPMQ.

Lors du Sommet, il a été question de la nouvelle ligne directrice du ministère de la Sécurité publique concernant la requalification des policiers. Cette nouvelle directive impose que tout policier qui est qualifié pour l'utilisation d'une arme de service, d'une arme de support, d'une arme à

impulsion électrique, d'une arme intermédiaire d'impact à projectiles ainsi que pour l'utilisation d'agents chimiques doit se requalifier pour chaque arme à l'intérieur d'une année civile.

Par ailleurs, la FPPM a profité de l'occasion pour présenter le nouveau campus de formation du SPVM à Montréal, fruit d'un partenariat entre le Service de police de la Ville de Montréal et l'École nationale de police du Québec (ENPQ). Ce campus permettra de regrouper, en un seul lieu, les activités de formation autrefois dispersées sur plusieurs sites. Une initiative qui vise non seulement à moderniser les installations, mais aussi à assurer une meilleure cohérence et un meilleur encadrement de la formation continue des policiers.



# Trithérapies inutiles : une législation s'impose

La Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM) a présenté l'avancement des travaux dans le dossier des prélèvements obligatoires d'échantillons corporels lors d'un contact à risque pour les premiers intervenants.

La revendication est claire : rendre le prélèvement sanguin obligatoire lorsqu'un intervenant de première ligne (policier, ambulancier, gardien de prison, etc.) est victime d'un contact à risque, comme une morsure ou un crachat.

Présentement, si l'agresseur refuse de se soumettre à un prélèvement, aucune donnée médicale ne peut être transmise. Le travailleur exposé est alors contraint, par mesure préventive, de suivre un traitement de trithérapie, souvent lourd et psychologiquement éprouvant.

La FPPM, en collaboration avec l'APPQ et la FPMQ, demande au gouvernement une action législative rapide pour mettre fin à cette lacune. L'objectif est de protéger la santé physique et mentale des travailleurs qui, en assurant la sécurité publique, s'exposent eux-mêmes à de graves risques. « Il faut éviter des trithérapies inutiles et permettre un relâchement psychologique à ceux qui protègent la population », a martelé Fayçal Djelidi, vice-président de la FPPM.



## Le saviez-vous?

Chaque année, entre 20 et 30 policiers et policières membres de la FPPM doivent suivre un traitement de trithérapie préventive après avoir été exposés à des fluides corporels lors d'interventions. Pourtant, le Québec ne dispose toujours pas d'une loi obligeant le prélèvement d'échantillons corporels dans de telles situations, contrairement à l'Ontario, l'Alberta, la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan.

La Fraternité des policiers et policières de Montréal, l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec et la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec pressent le gouvernement d'agir pour protéger la santé des premiers intervenants.

# Santé et sécurité du travail : des agents de prévention au cœur du changement

À l'occasion du Sommet des trois associations, Me Jean-François Raymond a fait une présentation portant sur la loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail. Au cœur de cette réforme se trouvent les agents de prévention. Libérés syndicalement de leurs fonctions pour se consacrer à la prévention, ces agents agissent de façon indépendante afin d'assurer un suivi rigoureux des conditions de travail. Ils sont appelés à devenir la voix des travailleurs en matière de santé et sécurité, en identifiant les risques et en s'assurant que des mesures concrètes soient mises en place pour les éliminer ou les atténuer.

Ces changements nécessitent une adaptation importante des employeurs, qui doivent non seulement respecter les nouvelles obligations, mais aussi favoriser un climat de collaboration avec les agents de prévention et les comités mis en place.



Cette évolution du cadre législatif marque un tournant vers une culture de prévention plus forte, centrée sur la participation des travailleurs et une meilleure reconnaissance de leur expertise terrain.



## Ce qu'il faut retenir du régime intérimaire de prévention

- Depuis le 6 avril 2022, l'employeur doit consigner l'identification et l'analyse des risques pouvant affecter la santé et la sécurité des travailleurs;
- Depuis le 6 avril 2022, l'employeur et les travailleurs doivent mettre en place un comité de santé et de sécurité;
- Depuis le 6 avril 2022, l'employeur et les travailleurs doivent désigner un représentant en santé et sécurité.